



OBSERVATOIRE
NATIONAL
DE LA VIE
ÉTUDIANTE

REPÈRES 2023



L'OBSERVATOIRE NATIONAL DE LA VIE ÉTUDIANTE

MISSION

L'Observatoire national de la vie étudiante (OVE) est un organisme public d'études et de recherche créé en 1989 par le ministère en charge de l'enseignement supérieur. Il a pour mission de donner une information aussi complète et objective que possible sur les conditions de vie des étudiants et sur leur rapport aux études, de manière à éclairer la réflexion politique et sociale.

ACTIVITÉS

ÉTUDES

En complément de l'enquête nationale *Conditions de vie des étudiants* qui demeure une de ses activités majeures, l'OVE réalise ou commande des études permettant d'éclairer de manière plus approfondie différents aspects essentiels de la vie étudiante.

CONCOURS

Chaque année, l'OVE organise le concours *La vie étudiante vue par les étudiants*, destiné à encourager les recherches sur la vie étudiante menée par les étudiants eux-mêmes.

PUBLICATIONS

Les travaux effectués par l'OVE ou des contributeurs externes (équipes de chercheurs, lauréats du concours de l'OVE, etc.) font régulièrement l'objet de publications.

Présentation de l'enquête	4
Le champ de l'enquête	5
La population étudiante	6
Le choix des études	8
Le rythme des études	10
La vie dans l'établissement	12
Les perspectives d'avenir	14
Discriminations	16
L'activité rémunérée	18
Le logement étudiant	22
La situation économique et financière	26
L'alimentation	30
Bien-être et santé	32

PRÉSENTATION DE L'ENQUÊTE

Ce fascicule présente une sélection de résultats de l'enquête nationale Conditions de vie des étudiants réalisée entre le 13 mars et le 21 mai 2023 par l'Observatoire national de la vie étudiante.

Réalisée à un rythme triennal depuis sa création en 1994, l'enquête Conditions de vie des étudiants (CdV) a pour ambition de recueillir et d'analyser des informations pertinentes sur les conditions de vie des étudiants sous différents aspects. Pour ce faire, l'OVE sollicite les étudiants, en les invitant à répondre à un questionnaire en ligne. Afin de garantir la validité scientifique des résultats, cette enquête est **réalisée auprès d'un échantillon aléatoirement sélectionné au sein de la population étudiante en France.**

Pour cette 10^e édition, plus de 260 000 étudiants ont été invités à répondre au questionnaire de l'OVE. Avec une **participation de près de 80 000 étudiants**, l'enquête CdV 2023 enregistre un taux de réponse brut de 31 %. Les résultats présentés ici correspondent à l'exploitation des **49 523 questionnaires** qui, sur l'ensemble de ces réponses, ont été entièrement remplis par les étudiants.

En vue de constituer un outil solide de connaissance de la vie étudiante, l'enquête CdV tient compte à la fois des problématiques constantes depuis sa première édition et des évolutions sociétales. C'est pourquoi le questionnaire 2023 articule questions pérennes et questions nouvelles, notamment avec l'introduction de questions sur les conditions de réalisation des études, sur la situation économique et les situations de précarité et sur les conditions de logement. En outre, son lien étroit avec le dispositif de comparaison européen Eurostudent VIII, administré dans 26 pays, lui permet de saisir les spécificités des conditions de vie en France.

LE CHAMP DE L'ENQUÊTE

Établissements enquêtés au printemps 2023	Effectif étudiants (année de référence 2022-2023)
Universités et Grands établissements > dont étudiants en licence, master et doctorat > dont étudiants en INSPE* et en Institut universitaire de technologie (IUT) > hors élèves ingénieurs universitaires	1 722 674
Sections de techniciens supérieurs (STS) > secteur public, ministère de l'Éducation nationale, France métropolitaine	133 912
Classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) > secteur public et privé, sous ou hors contrat, ministère de l'Éducation nationale	81 164
Écoles d'ingénieurs > cycles ingénieurs universitaires et non universitaires > cycles préparatoires intégrés	199 306
Écoles de management (commerce, gestion, vente) > groupe I et II (reconnus par l'État)	200 843
Écoles de la culture > Écoles d'architecture, écoles d'art, écoles du patrimoine, écoles du cinéma et audiovisuel	38 690
Total établissements enquêtés	2 376 589
Établissements non enquêtés	
Instituts de formation en soin infirmier (IFSI)	96 285
Autres sections de techniciens supérieurs (secteur privé et autre secteur public)	118 129
Autres classes préparatoires aux grandes écoles (autres ministères)	2 207
Écoles de management du groupe III (non reconnues par l'État)	44 757
Autres (écoles juridiques, autres artistiques, paramédicales, etc.)	297 033
Total établissements non enquêtés	558 411
Total	2 935 000

Sources : Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, ministère de la Culture et de la Communication, ministère des Affaires sociales et de la Santé.

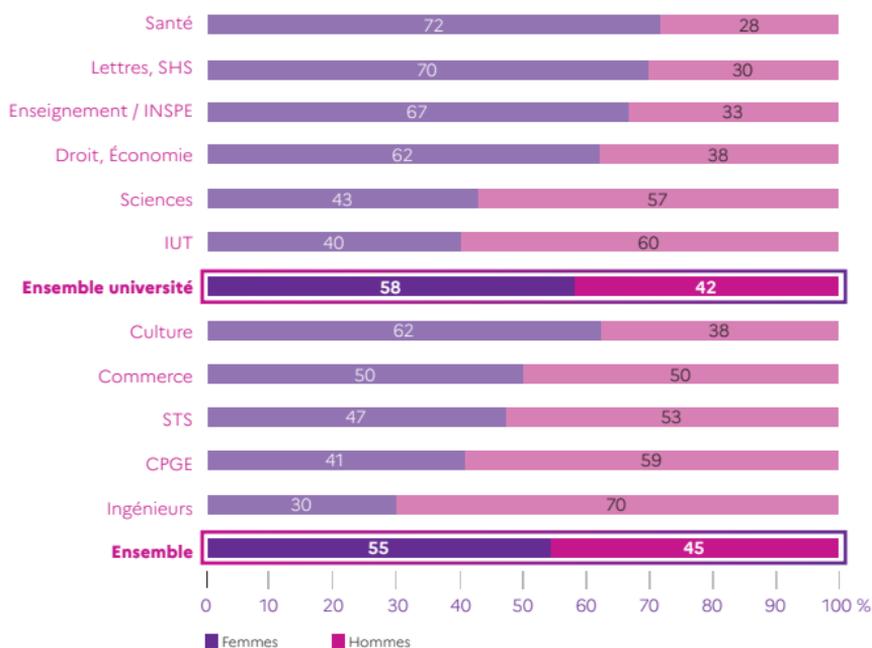
* Institut national supérieur du professorat et de l'éducation.

Les étudiants interrogés dans le cadre de l'enquête CdV 2023 représentent les 2 376 589 étudiants inscrits dans les « établissements enquêtés au printemps 2023 », soit 81 % de la population étudiante en France. Pour garantir une meilleure représentativité des résultats, les données brutes recueillies au cours de cette enquête ont été pondérées en référence aux données d'inscription effective dans les établissements centralisées par les ministères de tutelle.



LA POPULATION ÉTUDIANTE

RÉPARTITION FEMMES/HOMMES SELON LA FILIÈRE D'ÉTUDES



Lecture : 58 % des étudiants et étudiantes inscrites à l'université, toutes filières confondues, sont des femmes.

Champ : ensemble des répondants (n = 49 523).

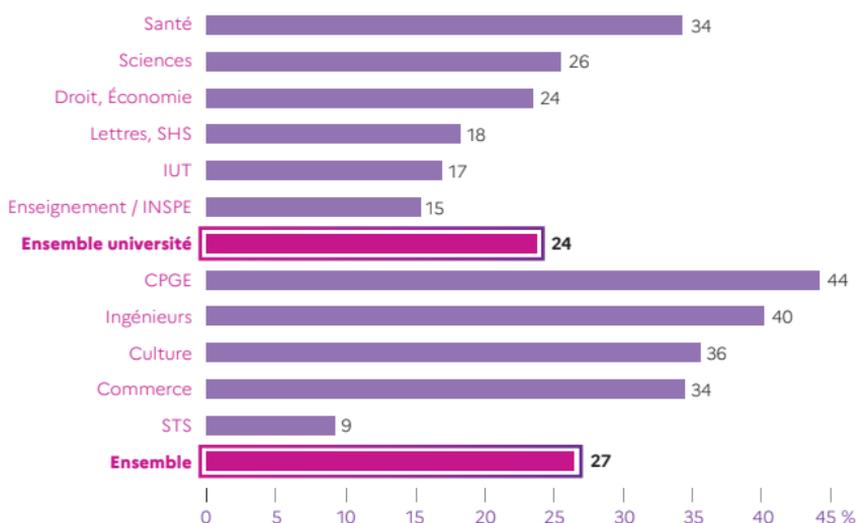
La démocratisation de l'enseignement supérieur repose en grande partie sur l'essor de la scolarisation féminine. Minoritaires dans les établissements d'enseignement supérieur au début du XX^e siècle, les femmes sont désormais plus nombreuses que les hommes dans l'enseignement supérieur (55 % d'étudiantes contre 45 % d'étudiants en 2023). Cependant, la féminisation demeure très inégale selon les filières : les femmes sont nettement minoritaires dans les formations d'ingénieur, ainsi qu'en CPGE et dans les filières scientifiques à l'université. Elles sont, à l'inverse, largement majoritaires en lettres-SHS et dans les filières relatives aux soins à l'autre ou dédiées aux métiers du care comme en santé et dans les INSPE.

Les femmes ne
représentent
que

30 %

des étudiants inscrits
en école d'ingénieur

PART DES ÉTUDIANTS ISSUS DE MÉNAGES À DOMINANTE CADRE¹ SELON LA FILIÈRE D'ÉTUDES



Lecture : 18 % des étudiants de lettres, SHS sont issus de ménages à dominante cadre.

Champ : ensemble des répondants (n = 49 523).

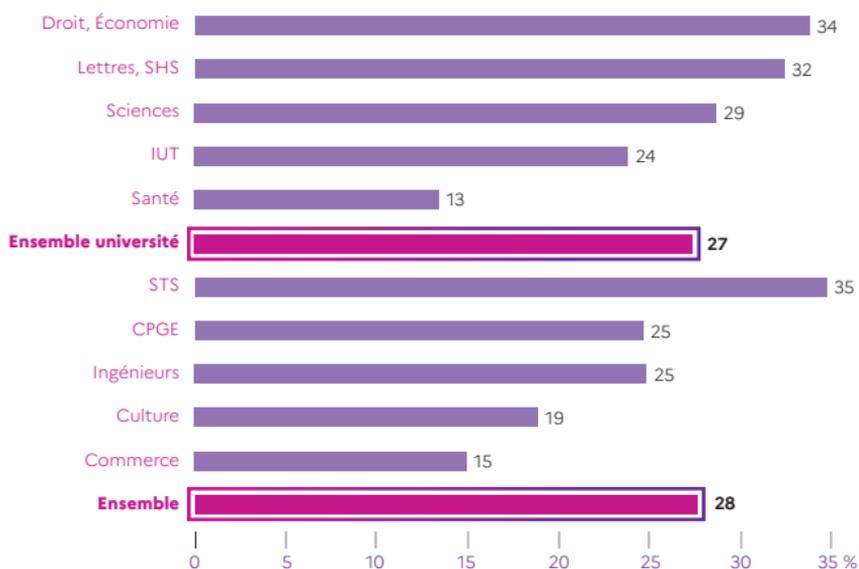
¹ La PCS Ménage de l'INSEE combine la situation socioprofessionnelle des deux principaux membres du ménage (<https://www.insee.fr/fr/information/6051701>).

Les enfants de ménages à dominante cadre sont surreprésentés dans l'enseignement supérieur (27 %) par rapport à leur proportion dans la population française, où ils représentent 9 % des ménages ordinaires (Insee, Enquête Emploi, 2019). Ceci est particulièrement vrai dans les CPGE et les écoles d'ingénieur, où presque la moitié des inscrits sont issus des catégories sociales les plus favorisées. À l'université, c'est dans les filières de santé que la proportion d'étudiants issus de ménages à dominante cadre est la plus importante. À l'inverse, les enfants d'un employé ou ouvrier sont sous-représentés dans l'ensemble de l'enseignement supérieur et dans toutes les formations (8 % contre 26 % parmi les ménages ordinaires). Dans ce contexte, les STS demeurent les filières qui accueillent le plus d'enfants de milieux populaires.



LE CHOIX DES ÉTUDES

ORIENTATION CONTRARIÉE LORS DE LA PREMIÈRE INSCRIPTION DANS LE SUPÉRIEUR



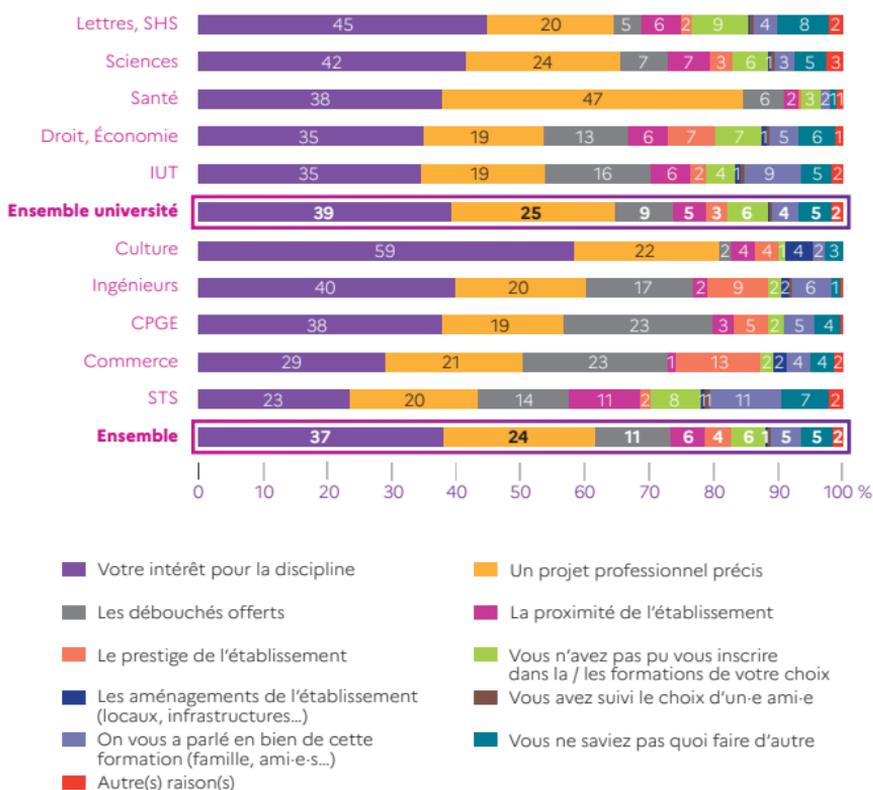
Lecture : 34 % des étudiants inscrits dans les filières de droit et économie n'ont pas obtenu leur choix de formation le plus souhaité lors de cette première inscription dans le supérieur.

Champ : primo-entrants dans l'enseignement supérieur (n = 12 277).

28 % des nouveaux entrants dans l'enseignement supérieur déclarent ne pas avoir pu s'inscrire dans la formation qui avait leur préférence. Les orientations contrariées sont moins fréquentes en santé (13 %) et dans les écoles de commerce (15 %) et de la culture (19 %) alors qu'elles concernent plus d'un tiers des inscrits en STS ou en droit, économie. Les étudiants qui n'ont pas obtenu leur vœu favori sont également nombreux en lettres-SHS (32 %).

28 % des nouveaux entrants dans l'enseignement supérieur déclarent ne pas avoir pu s'inscrire dans la formation qui avait leur préférence

RAISONS DU CHOIX DE LA 1^{RE} INSCRIPTION DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR



Lecture : 59 % des étudiants inscrits en écoles de la culture déclarent que l'intérêt pour la discipline est la principale raison de leur première inscription dans l'enseignement supérieur.

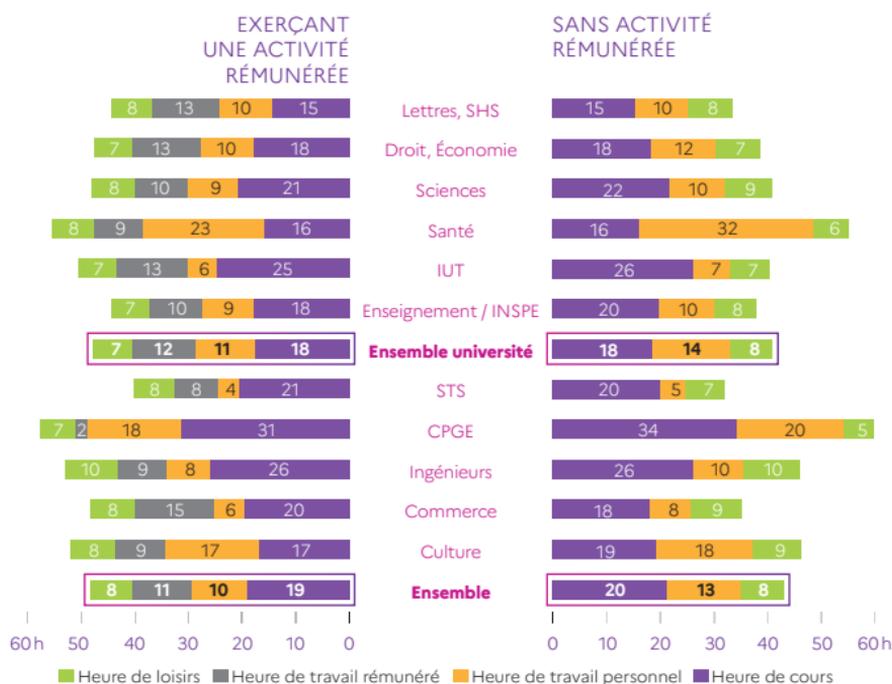
Champ : primo-entrants dans l'enseignement supérieur (n = 12 277).

La principale raison du choix de formation initiale est l'intérêt pour la discipline (37 %), particulièrement dans les écoles de la culture (59 %) et en lettres-SHS (45 %). Les étudiants en STS et dans les écoles de commerce sont moins nombreux à avancer cette raison (respectivement 23 % et 29 %). Les inscrits en STS se distinguent par l'intérêt accordé à la proximité de l'établissement ou encore aux recommandations des proches tandis que les étudiants en école de commerce s'orientent davantage selon un projet professionnel précis ou le prestige de l'établissement.



LE RYTHME DES ÉTUDES

L'EMPLOI DU TEMPS HEBDOMADAIRE SELON LA FILIÈRE D'ÉTUDES



Lecture : les étudiants inscrits à l'université et exerçant une activité rémunérée ont en moyenne 18 heures de cours par semaine.

Champ : étudiants inscrits au niveau licence ou master (n = 46 809).

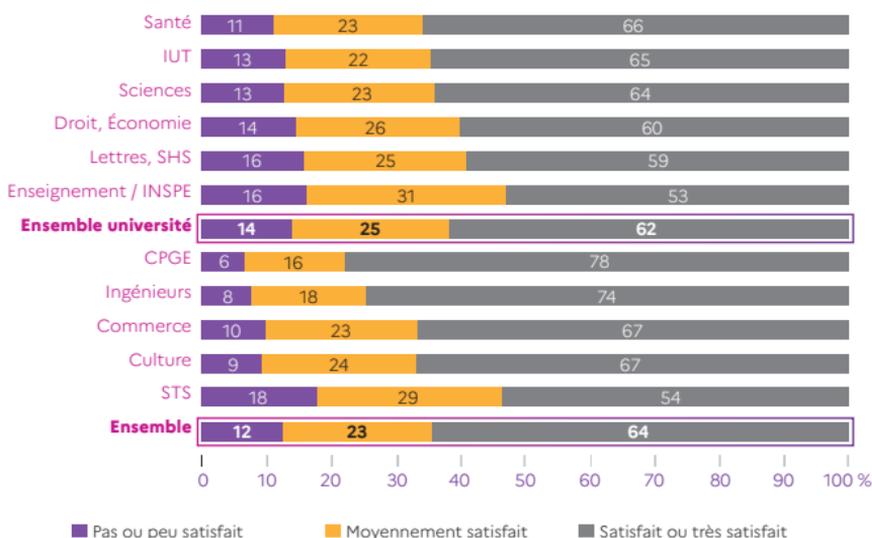
De manière générale, l'emploi du temps des étudiants exerçant une activité rémunérée est plus chargé que celui de ceux qui n'exercent aucune activité rémunérée (7 heures de plus par semaine en moyenne). Leur temps libre de toutes activités (mesurées dans l'enquête) est donc restreint par rapport aux autres étudiants.

L'activité rémunérée empiète aussi sur le temps consacré aux études : lorsqu'ils travaillent à côté de leurs études, les étudiants ont en moyenne une heure de cours et trois heures de travail personnel de moins par semaine.

Parallèlement, le nombre d'heures de cours varie assez nettement selon la filière d'études : les étudiants en CPGE sont ceux qui ont le plus grand nombre d'heures de cours (34 heures hebdomadaires en moyenne). Enfin, les étudiants en santé sont ceux qui consacrent le plus de temps au travail personnel (29 heures en moyenne contre 12 heures pour l'ensemble des étudiants).

Seulement
54 % des étudiants en STS
 se déclarent satisfaits
 ou très satisfaits
 de leurs études actuelles

SATISFACTION GÉNÉRALE DES ÉTUDES ACTUELLES PAR FILIÈRE



Lecture : 78 % des étudiants en CPGE se déclarent « satisfaits » ou « très satisfaits » de leurs études actuelles.

Champ : ensemble des répondants (n = 49 523).

Quelle que soit la filière, une majorité d'étudiants se déclarent globalement satisfaits de leurs études actuelles (63 %), mais les variations selon les filières demeurent importantes. À l'université (62 % d'étudiants satisfaits), ce sont les étudiants en santé et en IUT qui se déclarent les plus satisfaits de leurs études (respectivement 66 % et 65 %) ; à l'opposé, les étudiants des filières d'enseignement/Inspe ne sont qu'à peine plus de la moitié (53 %) à se déclarer satisfaits de leurs études.

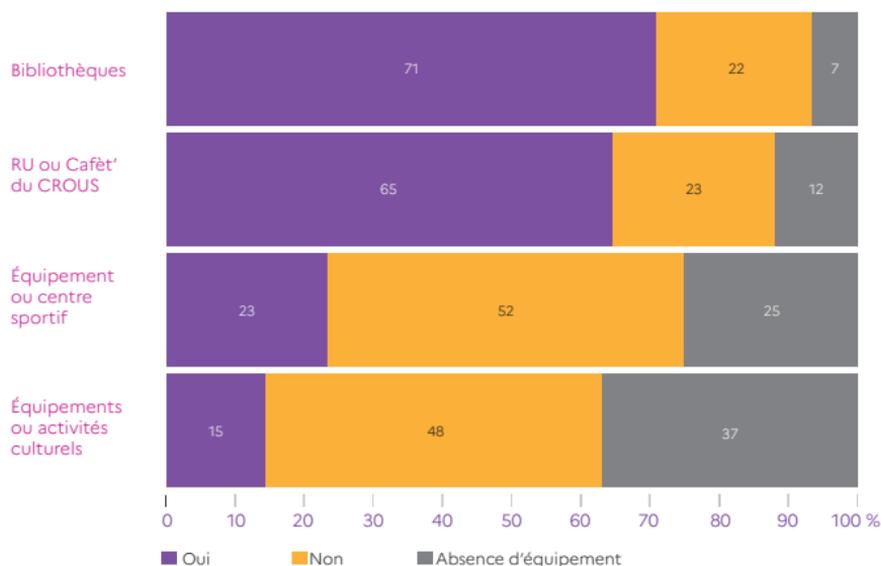
Dans les filières hors université, les étudiants en CPGE se distinguent très nettement en étant les plus nombreux (78 %) à se déclarer satisfaits de leurs études. De même, les étudiants en STS se distinguent dans le sens inverse, avec seulement 54 % des étudiants qui se déclarent satisfaits de leurs études.

Le fait de rencontrer ou d'avoir rencontré des difficultés d'ordre scolaire durant son cursus dans le supérieur apparaît comme un des critères influençant la satisfaction : 88 % des étudiants déclarant ne rencontrer ou n'avoir rencontré aucune difficulté se déclarent satisfaits de leurs études contre 58 % des étudiants déclarant avoir rencontré des difficultés.



LA VIE DANS L'ÉTABLISSEMENT

UTILISATION DES ÉQUIPEMENTS OU SERVICES PROPOSÉS PAR L'ÉTABLISSEMENT



Lecture : 71 % des étudiants fréquentent une bibliothèque de leur établissement (« oui, régulièrement » ou « oui, de temps en temps »).

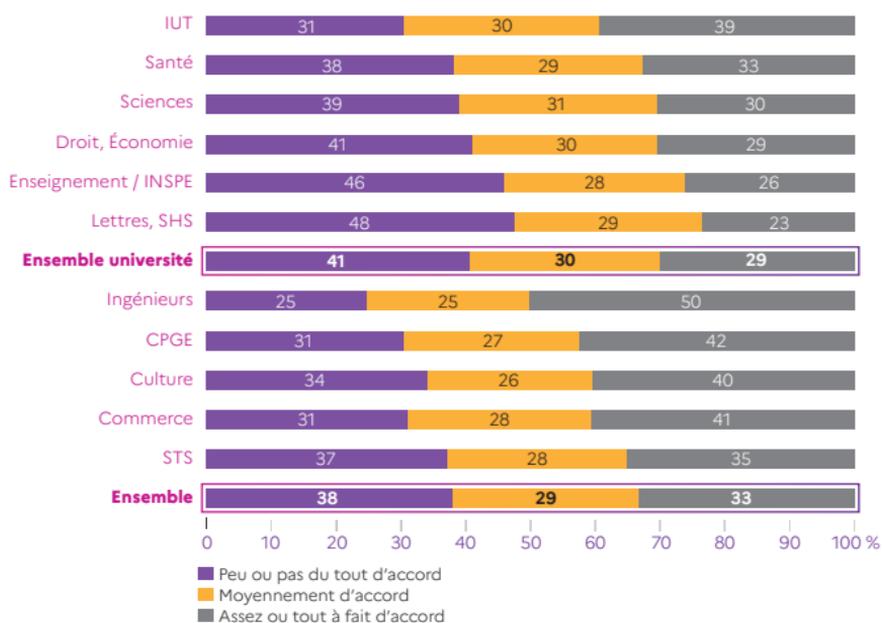
Champ : ensemble des répondants (n = 49 523).

Les bibliothèques sont de loin l'équipement que les étudiants déclarent le plus utiliser (71 % d'entre eux), suivies des restaurants universitaires ou cafétérias du CROUS (65 %). Les équipements sportifs sont fréquentés par 23 % des étudiants alors que seuls 15 % disent participer à des activités culturelles au sein de l'établissement (37 % des étudiants déclarent que leur établissement ne propose pas d'équipements ou d'activités culturelles).

Concernant les bibliothèques, c'est à l'université et particulièrement en filières LSHS, en droit-économie et dans les filières d'enseignement/INSPE que leur usage est le plus fréquent (autour de 85 %). Parmi les utilisateurs des bibliothèques, 84 % les jugent adaptées à leurs besoins, contre seulement 49 % de ceux qui ne les utilisent pas.

38 % des étudiants se sentent peu ou pas intégrés à la vie de l'établissement

SENTIMENT D'INTÉGRATION À LA VIE DE L'ÉTABLISSEMENT SELON LA FILIÈRE



Lecture : 39 % des étudiants en IUT sont satisfaits ou très satisfaits de leur intégration à la vie de l'établissement.

Champ : ensemble des répondants (n = 49 523).

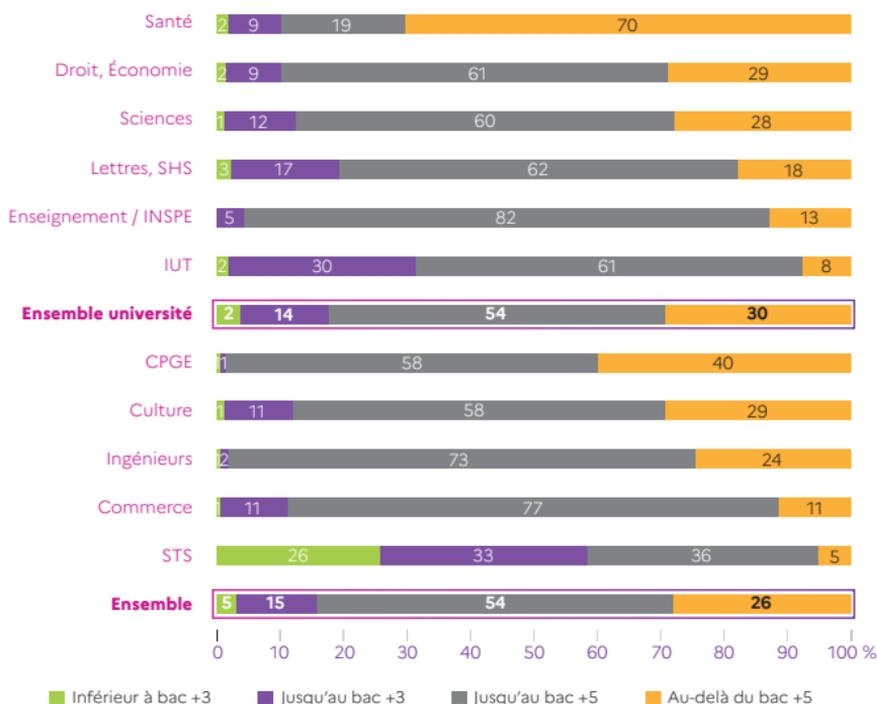
33 % des étudiants se déclarent satisfaits ou très satisfaits de leur intégration à la vie de l'établissement en 2023 alors que cette part s'élevait à 41 % en 2020. Cette dégradation est commune à l'ensemble des filières, mais le pourcentage d'étudiants satisfaits reste plus élevé parmi les inscrits dans une école d'ingénieur (50 %) ou de commerce (41 %) que parmi les étudiants des filières universitaires (29 %).

Ce sentiment d'intégration dépend de l'offre d'activités proposée par les établissements et de leur utilisation par les étudiants. Les étudiants ayant participé à des événements culturels dans leur établissement se montrent plus souvent satisfaits de leur intégration à la vie de l'établissement (48 % contre 25 % pour ceux qui ne participent pas aux événements culturels), ainsi que ceux qui utilisent des équipements sportifs ou culturels.



LES PERSPECTIVES D'AVENIR

NIVEAU D'ÉTUDES MAXIMAL ENVISAGÉ



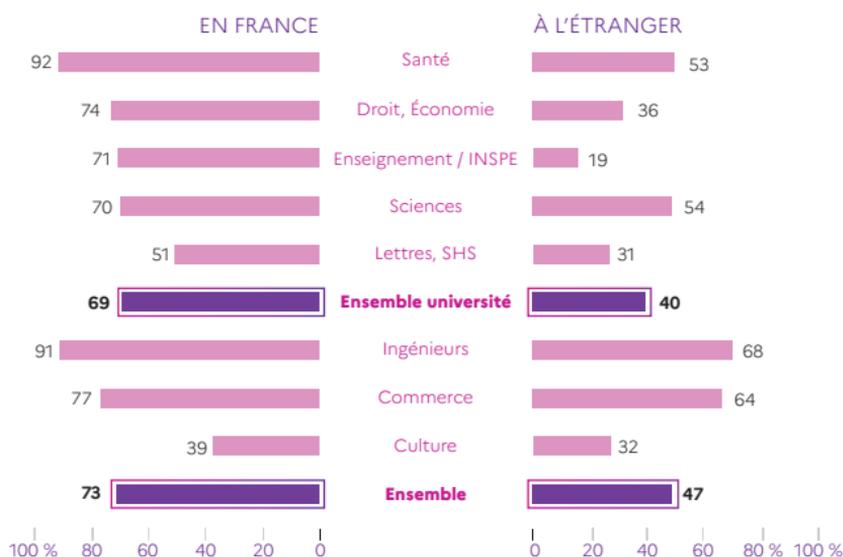
Lecture : 70 % des étudiants en santé inscrits au niveau licence envisagent de poursuivre leurs études au-delà du bac +5.

Champ : ensemble des répondants inscrits au niveau licence (n = 32 351).

Plus de la moitié des étudiants en premier cycle (54 %) envisagent de poursuivre leurs études jusqu'au bac +5 et 26 % d'entre eux envisagent de poursuivre leurs études au-delà. Les projections varient selon la filière d'études : si 26 % des étudiants de STS, filière courte de l'enseignement supérieur, souhaitent arrêter leurs études avant le Bac+3, 33 % envisagent de poursuivre leurs études jusqu'au niveau licence et 41 % au-delà. Les étudiants qui se projettent dans les études longues (au-delà du bac +5) sont majoritairement inscrits en Santé et dans une moindre mesure en CPGE.

98 % des étudiants en IUT
et 74 % des étudiants
en STS envisagent de poursuivre
leurs études au moins jusqu'à bac +3

CHANCES ESTIMÉES D'INSERTION PROFESSIONNELLE EN FRANCE ET À L'ÉTRANGER SELON LA FILIÈRE D'ÉTUDES



Lecture : 91 % des étudiants en écoles d'ingénieur inscrits en niveau master estiment qu'ils ont de « bonnes » ou de « très bonnes » chances d'insertion professionnelle en France.

Champ : ensemble des répondants inscrits au niveau master (n = 15 609).

73 % des étudiants inscrits au niveau master pensent qu'ils ont de bonnes chances d'insertion professionnelle en France et 47 % considèrent qu'ils peuvent trouver facilement un emploi à l'étranger. L'estimation des débouchés offerts varie selon les filières. C'est dans la filière santé et dans les écoles d'ingénieur que les étudiants sont les plus optimistes quant à leurs chances d'insertion en France. En ce qui concerne les débouchés à l'étranger, ce sont les étudiants des écoles de commerce et d'ingénieur qui apparaissent les plus optimistes. Les étudiants des écoles de la culture sont globalement les moins confiants quant à leur avenir professionnel en France et à l'étranger.



DISCRIMINATIONS

TRAITEMENTS DIFFÉRENCIÉS AU COURS DU PARCOURS DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

	%
Étudiants considérant avoir été (uniquement) moins bien traités que leurs camarades⁽¹⁾	19
Raisons des traitements différenciés⁽²⁾	
Votre âge	11
Votre sexe ou identité de genre	13
Votre orientation sexuelle réelle ou supposée	3
Votre état de santé ou un handicap	6
Votre poids ou morphologie	7
Votre couleur de peau	14
Votre religion	9
Vos origines ou votre nationalité	24
Votre engagement syndical, politique, associatif	5
Votre façon de vous habiller	13
Votre manière de parler	19
Votre condition économique	8
Vos notes, résultats, niveau, performances scolaires, parcours scolaire antérieur	3
Autre...	13
Je ne souhaite pas répondre	5
Je ne sais pas	27

Lecture : 19 % des étudiants estiment qu'ils ont été uniquement moins bien traités que leurs camarades ; parmi ces derniers, 11 % considèrent que ces traitements différenciés sont liés à leur âge.

Champ : ¹ Ensemble des répondants (n = 49 523).

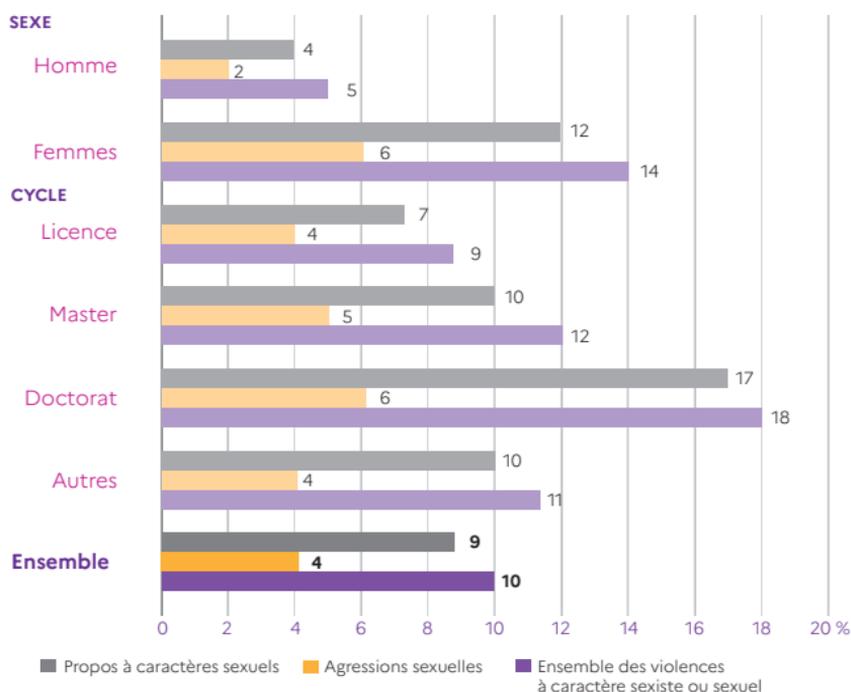
² Étudiants déclarant avoir été uniquement moins bien traités que leurs camarades (sont exclus en particulier les étudiants qui auraient déclaré à la fois des traitements meilleurs et des traitements moins bons que leurs camarades) (n = 8 844).

19 % des étudiants interrogés déclarent des traitements défavorables par rapport à leurs camarades, que ce soit dans leurs relations avec les autres étudiants (cité par 11 % des répondants), dans la notation (9 %), dans leurs relations avec les enseignants (9 %) ou le personnel administratif (7 %) ou dans leur orientation depuis leur entrée dans l'enseignement supérieur (6 %). Pour 24 % de ceux ayant déclaré un traitement moins bon, cette différence est liée à leur origine ou nationalité, pour 19 % d'entre eux à leur manière de parler, 14 % leur couleur de peau, 13 % leur sexe ou identité de genre, 13 % leur façon de s'habiller et 11 % leur âge.

Parmi les étudiants déclarant avoir été moins bien traités que leurs camarades,

24 % attribuent ce traitement différencié à leurs origines ou leurs nationalités

VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES



Lecture : 14 % des étudiants déclarent avoir été victimes de violence sexiste ou sexuelle depuis leur entrée dans l'enseignement supérieur.

Champ : ensemble des répondants (n = 49 523).

Note : cet indicateur ne doit pas être comparé à celui de l'enquête CDV 2020 en raison de modifications sensibles dans la formulation et le champ couvert par la question.

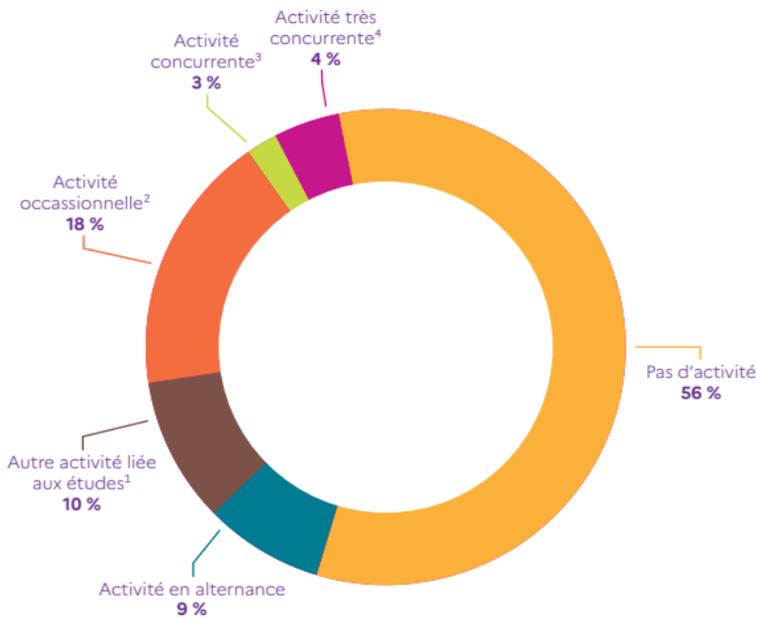
Dans le cadre de leurs études, 10 % des étudiants (5 % des hommes et 14 % des femmes*) ont déclaré avoir été victimes de violences sexistes et sexuelles. 12 % des étudiantes et 4 % des étudiants ont déclaré avoir été victimes de propos, attitudes ou propositions à caractère sexuel et 6 % des étudiantes et 2 % des étudiants de rapport sexuel forcé. À l'issue de ces faits, plus d'une victime sur cinq n'en a parlé à personne ; près de trois victimes sur cinq en ont parlé à leur entourage et un peu plus d'une victime sur cinq au sein de l'institution (syndicat étudiant, personnel administratif, cellule de prévention). Ces violences sexistes et sexuelles, plus fréquentes au fur et à mesure de l'avancée dans le cursus, ont des effets, entre autres, sur les trajectoires et l'expérience universitaire.

* 1 % des répondants ne se sont pas reconnus dans l'une de ces deux modalités et, parmi eux, 24 % ont déclaré avoir été victimes de propos, attitudes ou propositions à caractère sexuel, et 11 % de rapports sexuels forcés.



L'ACTIVITÉ RÉMUNÉRÉE

TYPE D'ACTIVITÉ RÉMUNÉRÉE PENDANT L'ANNÉE UNIVERSITAIRE



Lecture : 4 % des étudiants exercent une activité très concurrente à leurs études.

Champ : ensemble des répondants (n = 49 523).

¹ Activité rémunérée très en lien ou totalement en lien avec le contenu des études.

² Activité rémunérée non liée aux études et exercée moins d'un mi-temps.

³ Activité rémunérée non liée aux études, exercée au moins à mi-temps et moins de 6 mois par an.

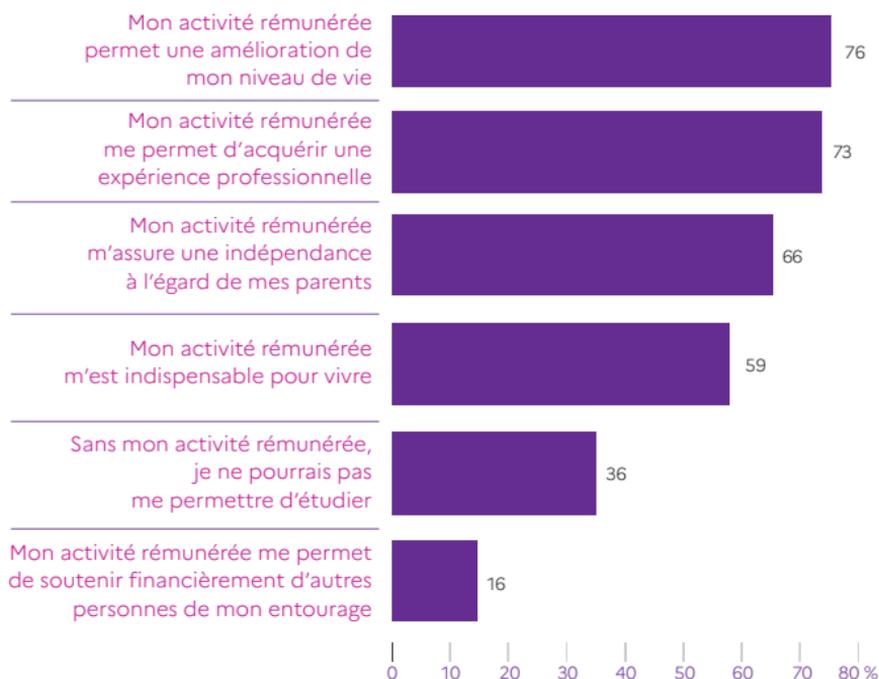
⁴ Activité rémunérée non liée aux études, exercée au moins à mi-temps et plus de 6 mois par an.

Note : la question utilisée pour décrire le lien entre l'activité rémunérée et les études n'est plus la même que dans l'enquête CdV 2020.

44 % des étudiants travaillent pendant l'année universitaire (hors vacances d'été). L'intensité de l'activité rémunérée et son lien avec les études sont deux informations utilisées pour déterminer si l'activité rémunérée entre, ou non, en concurrence avec les études. On distingue ainsi : l'activité rémunérée exercée en alternance (9 %), les autres activités rémunérées liées aux études (10 %), les activités occasionnelles (18 %), les activités rémunérées concurrentes des études (1 %) et très concurrentes des études (4 %). C'est dans les filières Lettres, SHS à l'université que les étudiants exercent le plus souvent une activité très concurrente des études (8 %) tandis que les activités rémunérées liées aux études sont dominantes en filière santé à l'université (24 %). De manière générale, 28 % des étudiants qui exercent une activité concurrente et 47 % de ceux qui exercent une activité très concurrente à leurs études estiment que celle-ci a un impact négatif sur leurs résultats.

42 % des étudiants exercent une activité rémunérée durant l'année universitaire

LE TRAVAIL RÉMUNÉRÉ VU PAR LES ÉTUDIANTS



Lecture : parmi les étudiants qui exercent une activité rémunérée, 59 % considèrent que celle-ci leur est indispensable pour vivre.

Champ : étudiants exerçant une activité rémunérée pendant l'année universitaire (n = 21 033).

Note : les pourcentages présentés correspondent au regroupement des modalités de réponses « totalement » ou « en partie » à la question « Concernant vos activités rémunérées, dans quelle mesure les propositions suivantes correspondent-elles à votre situation ? ».

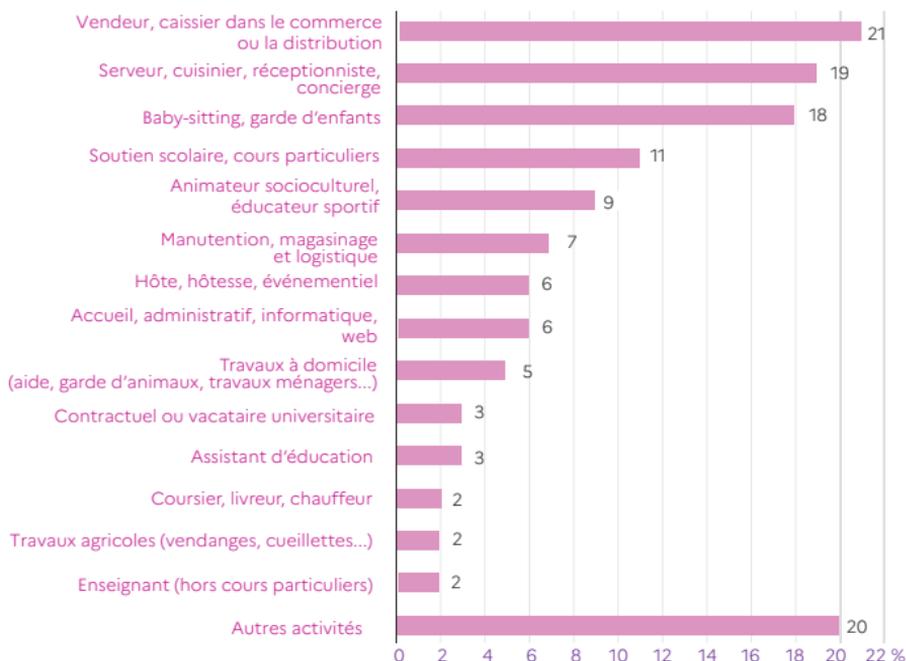
Le travail rémunéré en cours d'études est perçu de diverses manières selon les étudiants : si environ trois étudiants sur quatre (76 %) considèrent que leur activité rémunérée permet une amélioration de leur niveau de vie, un peu plus de la moitié des étudiants (59 %) estime également que l'activité rémunérée qu'ils exercent leur est indispensable pour vivre. De même, un peu plus d'un tiers estiment qu'ils ne pourraient mener des études sans l'exercice de leur activité rémunérée. Cette situation concerne plus fréquemment les étudiants d'origine sociale populaire (38 % contre 27 % des étudiants d'origine sociale supérieure). Enfin, c'est en IUT que les étudiants lient le plus souvent l'exercice d'une activité rémunérée au gain d'une expérience professionnelle (86 %).

L'ACTIVITÉ RÉMUNÉRÉE



TYPE D'EMPLOIS EXERCÉS

PARMI LES ÉTUDIANTS EXERÇANT UNE ACTIVITÉ RÉMUNÉRÉE NON LIÉE AUX ÉTUDES



Lecture : Parmi les étudiants qui exercent une activité non liée aux études, 21 % exercent le métier de vendeur ou caissier dans le commerce ou la distribution.

Champ : étudiants exerçant une activité rémunérée non liée aux études pendant l'année universitaire (n = 11 255)

Note : plusieurs réponses possibles.

Parmi les activités rémunérées non liées aux études exercées par les étudiants, les plus fréquentes sont le métier de vendeur ou caissier dans le commerce ou la distribution, le métier de serveur, cuisinier, réceptionniste, ou concierge (respectivement 21 % et 19 %), ainsi que le baby-sitting et la garde d'enfants (18 %). Certains métiers sont très féminisés, avec une proportion d'étudiantes supérieure au deux tiers (baby-sitting, hôtesse d'accueil), tandis que d'autres métiers tels que coursier, livreur ou chauffeur (VTC...) sont exercés dans presque neuf cas sur dix par les étudiants hommes. Avec l'avancée dans les études, les étudiants exercent plus fréquemment des activités dont le contenu se rapproche de leurs études (sans pour autant être exercées dans le cadre de leurs études), telles que le soutien scolaire et l'enseignement, tandis que les emplois de vendeur dans le commerce ou la distribution, les emplois dans la restauration ou le baby-sitting sont plus fréquents parmi les étudiants de licence.

19% des étudiants qui exercent une activité rémunérée estiment qu'elle a un impact négatif sur leurs résultats d'études

TYPE DE CONTRAT DE TRAVAIL POUR L'ACTIVITÉ RÉMUNÉRÉE (OU LA PRINCIPALE) EXERCÉE

PARMI LES ÉTUDIANTS EXERÇANT UNE ACTIVITÉ RÉMUNÉRÉE
(42 % DES ÉTUDIANTS)



Lecture : parmi les étudiants qui travaillent, 24 % ont un contrat à durée déterminée.

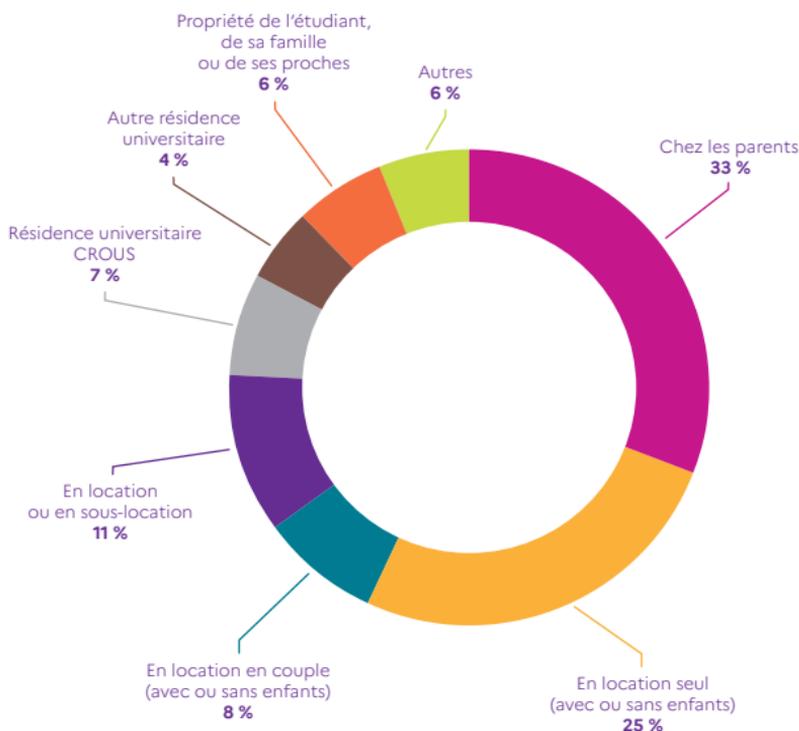
Champ : étudiants exerçant une activité rémunérée pendant l'année universitaire (n = 21 033).

Les statuts d'emploi des étudiants exerçant une activité rémunérée sont concentrés sur trois types de contrats, qui concernent les deux tiers de ceux qui exercent une activité rémunérée : 24 % disposent d'un contrat à durée déterminée, 21 % d'un contrat à durée indéterminée et 20 % d'un contrat d'alternance. Bien que dans des proportions moindres, 11 % des étudiants exerçant une activité rémunérée déclarent travailler sans contrat de travail. Cette dernière situation concerne principalement le soutien scolaire ou les cours à domicile et le baby-sitting, où presque la moitié des étudiants (respectivement 46 % et 45 %) ne disposent pas de contrat de travail. Par ailleurs, 17 % des étudiants déclarant une activité rémunérée sont passés par une plateforme numérique d'emploi pour trouver leur travail.



LE LOGEMENT ÉTUDIANT

TYPE DE LOGEMENT PENDANT LA PÉRIODE UNIVERSITAIRE



Lecture : 25 % des étudiants habitent seuls en location durant une semaine normale de cours (du lundi au vendredi).

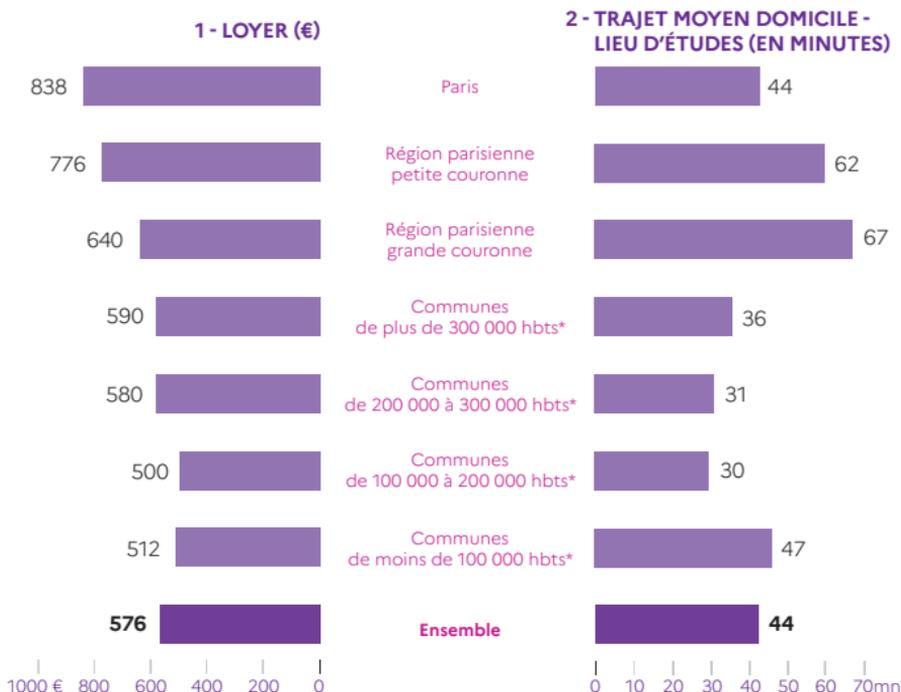
Champ : ensemble des répondants (n = 49 523).

Un tiers des étudiants vit au domicile des parents (ou de l'un d'eux) et un tiers vit en location, seul ou en couple. 11 % des étudiants vivent en résidence universitaire (7 % en résidence ou en chambre universitaire CROUS et 4 % dans une autre résidence universitaire). Enfin, 11 % des étudiants vivent en colocation ou en sous-location. Parmi les étudiants décohabitants (ayant quitté le domicile parental), 28 % rentrent au moins un week-end sur deux dormir chez leurs parents (50 % chez les 18-19 ans).

La décohabitation augmente avec l'âge des étudiants : si à 18 ans ou moins, 47 % des étudiants vivent encore chez leur(s) parent(s), dès l'âge de 21 ans, ils ne sont plus que 31 % à être dans cette situation. Le départ du domicile parental s'accompagne d'une baisse de la satisfaction générale vis-à-vis du logement (55 % des cohabitants sont très satisfaits contre seulement 34 % des décohabitants).

33 % des étudiants résident
chez leur(s) parent(s)

LOYER ET TRAJETS SELON LA TAILLE DE LA COMMUNE DE RÉSIDENCE



Lecture : 1 - le loyer des étudiants décohabitants et résidant à Paris est en moyenne de 838 € par mois ; 2 - Les étudiants résidant à Paris mettent en moyenne 44 minutes pour faire un trajet entre leur domicile et leur lieu d'études.

Champ : 1 - étudiants décohabitants (hors résidences collectives) déclarant payer un loyer (n = 31 320) ; 2 - Ensemble des répondants (n = 49 523).

Note : les loyers mensuels moyens sont calculés hors résidences collectives et hors éventuelles aides publiques.

* Hors région parisienne.

Les dépenses de loyer des étudiants (hors résidences collectives), que celui-ci soit payé ou non avec l'aide des parents, sont en moyenne de 576 € par mois. Ces dépenses sont plus élevées à Paris (838 € par mois) et en région parisienne (776 € en petite couronne et 640 € en grande couronne). De manière générale, elles diminuent avec la taille de la commune de résidence. Le temps de trajet entre le domicile et le lieu d'études dépend également de la taille de la ville de résidence. Il est plus élevé en région parisienne, particulièrement dans la petite et grande couronnes (respectivement 62 et 67 minutes) que dans le reste de la France. Hors Île-de-France, le temps de trajet moyen est le plus faible pour les résidents des villes de 100 000 à 200 000 habitants.



LE LOGEMENT ÉTUDIANT

DIFFICULTÉS LIÉES AU LOGEMENT SELON LE TYPE DE LOGEMENT

	Étudiants déclarant rencontrer de grandes difficultés concernant leur logement	Étudiants déclarant rencontrer des difficultés concernant...			
		Le coût élevé du logement	Le manque d'espace	Le manque d'accessibilité	Des problèmes d'insalubrité
Chez les parents	9	8	16	4	8
Location seul	12	45	37	11	16
Location en couple	13	46	33	12	19
Colocation ou sous-location	12	42	16	11	19
Propriété de l'étudiant, de ses parents ou proches	6	14	16	5	6
Résidence CROUS	18	27	56	19	19
Autre résidence étudiante	10	46	42	7	12
Autres	18	23	37	11	16
Ensemble	11	29	28	9	14

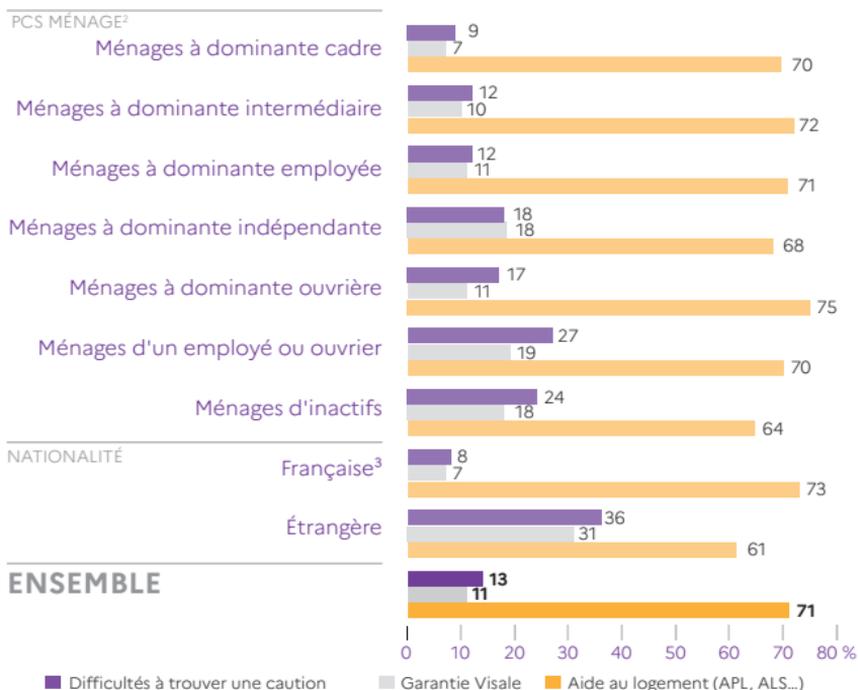
Lecture : parmi les étudiants vivant en couple en location, 13 % déclarent rencontrer de grandes difficultés de logement.

Champ : ensemble des répondants (n = 49 523).

Les difficultés de logement varient grandement selon le type de logement des étudiants. Ceux qui vivent chez leurs parents ainsi que ceux, dont le logement est leur propriété, celle de leurs parents ou un proche déclarent moins que les autres de grandes difficultés de logement. À l'autre extrême, les difficultés de logement se concentrent sur les étudiants habitant en résidence CROUS : 18 % d'entre eux font l'expérience de grandes difficultés de logement. 56 % de ces étudiants mentionnent en premier le manque d'espace, 27 % jugent le coût de leur logement comme très élevé et 19 % expriment des problèmes d'insalubrité puis d'accessibilité. Dans les autres situations de logement en location sur le marché libre, la principale problématique renvoie au coût, devant le manque d'espace et les problèmes d'insalubrité.

36 % des étudiants de nationalité étrangère résidant en logement indépendant privé ont éprouvé des difficultés à trouver une caution pour leur logement

AIDES ET DIFFICULTÉS DANS L'ACCÈS AU LOGEMENT INDÉPENDANT PRIVÉ¹



Lecture : parmi les étudiants issus des ménages à dominante cadre, 70 % perçoivent l'aide personnalisée au logement (APL).

Champ : étudiants habitant dans un logement indépendant privé (locatif seul, en couple ou en colocation) ou en résidence (n = 25 886).

¹ Logement indépendant locatif et résidence étudiante privée.

² PCS Ménage de l'INSEE (voir p.7).

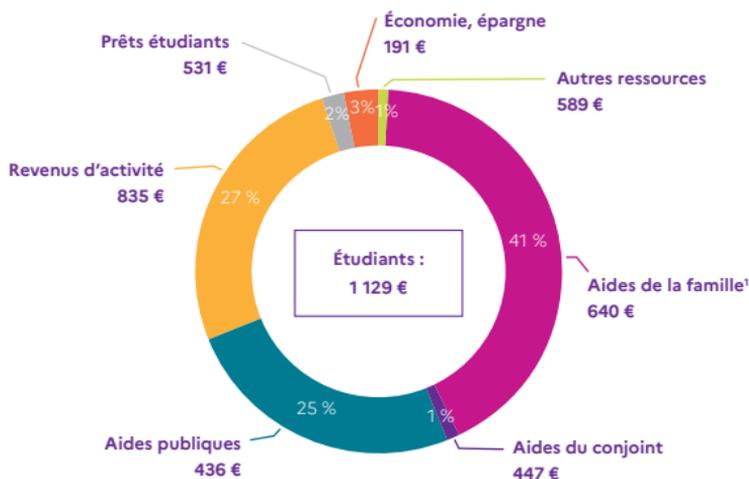
³ Y compris double nationalité.

Dans le monde étudiant, les bénéficiaires de l'aide personnalisée au logement sont nombreux, et ce, quelle que soit leur origine sociale même si les étudiants issus d'un ménage à dominante ouvrière perçoivent cette allocation un peu plus souvent que les étudiants issus de ménages à dominante cadre. En raison des critères d'éligibilité, les étudiants de nationalité étrangère la touchent moins souvent que ceux de nationalité française (61 % contre 73 %). 13 % des étudiants en logement indépendant privé éprouvent des difficultés à trouver une caution pour leur logement et celles-ci sont d'autant plus élevées que l'origine sociale de l'étudiant est faible. La nationalité étrangère constitue un autre facteur de ces difficultés. En outre, la garantie Visale est contractée par 11 % des étudiants avec des proportions plus élevées en bas de l'échelle sociale.



LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

RESSOURCES MENSUELLES MOYENNES DES ÉTUDIANTS



Lecture : l'aide de la famille représente 41 % des ressources mensuelles moyennes des étudiants. Pour les étudiants qui bénéficient de cette ressource, le montant mensuel de cette aide est de 640 €.

Champ : ensemble des répondants (n = 49 523).

Note : la part de chaque ressource dans les ressources globales est calculée sur la base de l'ensemble des étudiants, qu'ils bénéficient ou non de la ressource en question. Le montant de chaque ressource est calculé sur la base des étudiants concernés par la ressource.

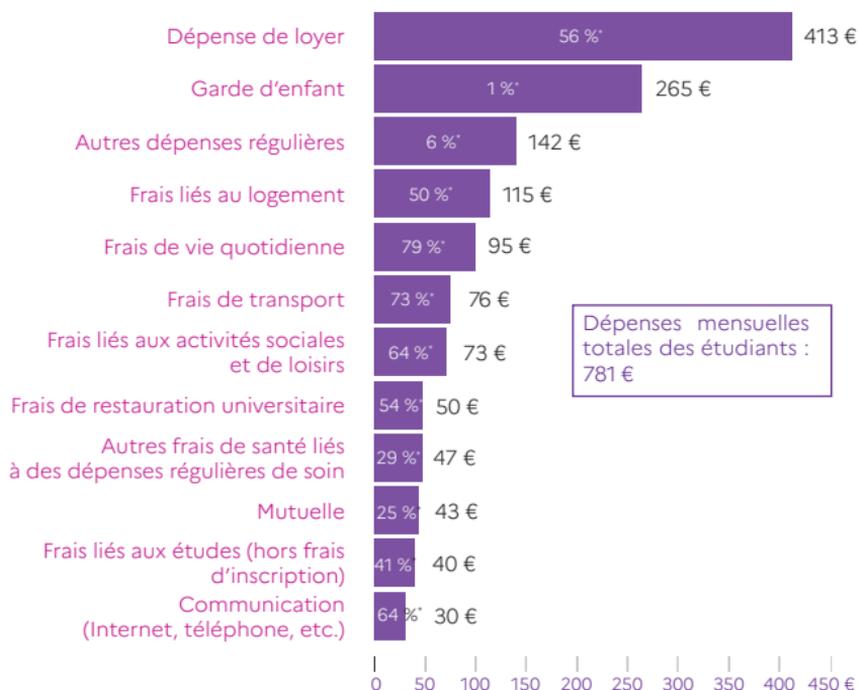
¹ L'aide de la famille est composée des sommes versées aux étudiants (aides directes) et des dépenses des étudiants payées par la famille sans en verser la somme à l'étudiant (aides indirectes).

Par différents aspects, l'économie étudiante se distingue de celle des ménages ordinaires. L'analyse des ressources étudiantes se heurte notamment à la difficulté de prise en compte des transferts directs qui ne sont pas toujours visibles pour les étudiants, ainsi que des transferts indirects et des aides en nature, qui peuvent sensiblement modifier les ressources réellement disponibles.

Les ressources mensuelles moyennes des étudiants sont de 1 129 euros. Dans l'ensemble, les budgets étudiants laissent apparaître trois sources principales de revenus, qui composent ensemble 93 % des ressources des étudiants : les aides de la famille, qui constituent en moyenne 41 % des ressources des étudiants, les revenus d'activités (27 %) et les aides publiques (25 %). En termes monétaires, ce sont les revenus d'activités qui fournissent les revenus les plus importants, puisqu'ils s'élèvent en moyenne à 835 euros par mois contre 640 euros pour les aides familiales et 436 euros pour les aides publiques.

30 % des étudiants estiment ne pas avoir assez d'argent pour couvrir leurs besoins mensuels

STRUCTURE DES DÉPENSES MENSUELLES¹ MOYENNES DES ÉTUDIANTS



Lecture : les étudiants déclarent dépenser 413 euros mensuels moyens pour le loyer ; 56 % des étudiants déclarent payer un loyer.

Champ : ensemble des répondants (n =49 523).

* Pourcentage d'étudiants concernés par la dépense.

¹ Dépenses réalisées par les étudiants et/ou par leurs parents.

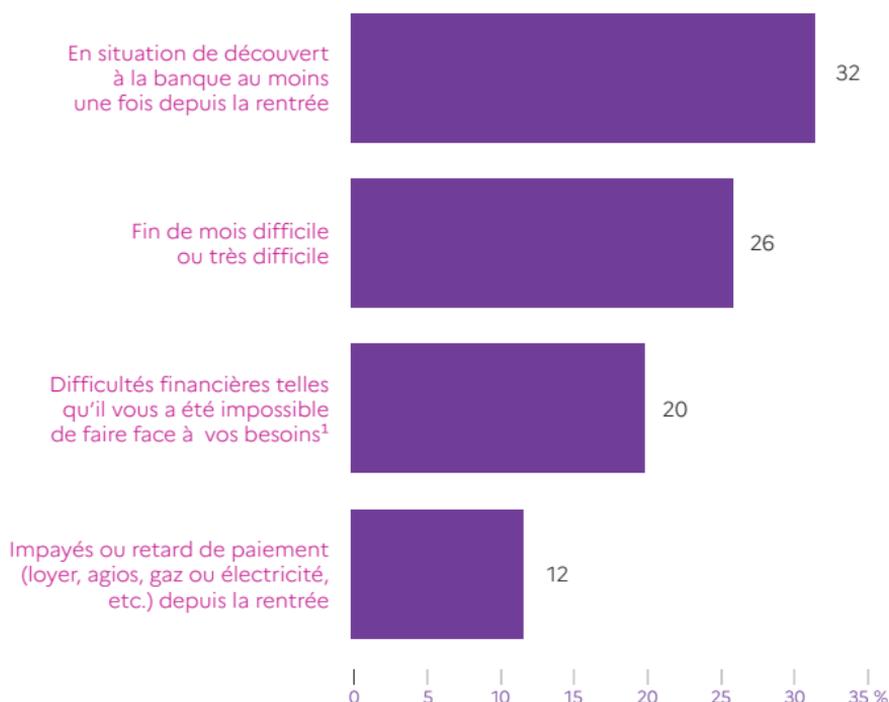
Le principal poste de dépenses des étudiants concerne le logement, qui représente en moyenne 528 € mensuels (413 € de dépenses de loyer et 115 € de frais liés au logement). Ces dépenses concernent un peu plus de la moitié des étudiants. Parmi les autres postes de dépenses, ce sont les frais de vie quotidienne et les frais de transport qui concernent le plus grand nombre d'étudiants (respectivement 79 % et 73 %) ; en termes financiers, ce sont les frais de vie quotidienne qui représentent le deuxième poste de dépense le plus important, avec 95 € mensuels. S'ils ne concernent qu'une portion infime d'étudiants (1 %), les frais de garde d'enfants pèsent assez lourdement sur les dépenses des étudiants concernés puisqu'ils représentent en moyenne 265 € mensuels.

De manière générale, une partie de ces dépenses sont prises en charge directement par la famille de l'étudiant : sur l'ensemble des étudiants, en moyenne, 47 % des dépenses sont directement prises en charge par les parents.



LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

PRÉCARITÉ ÉCONOMIQUE



Lecture : 32 % des étudiants déclarent avoir été au moins une fois en situation de découvert à la banque depuis la rentrée.

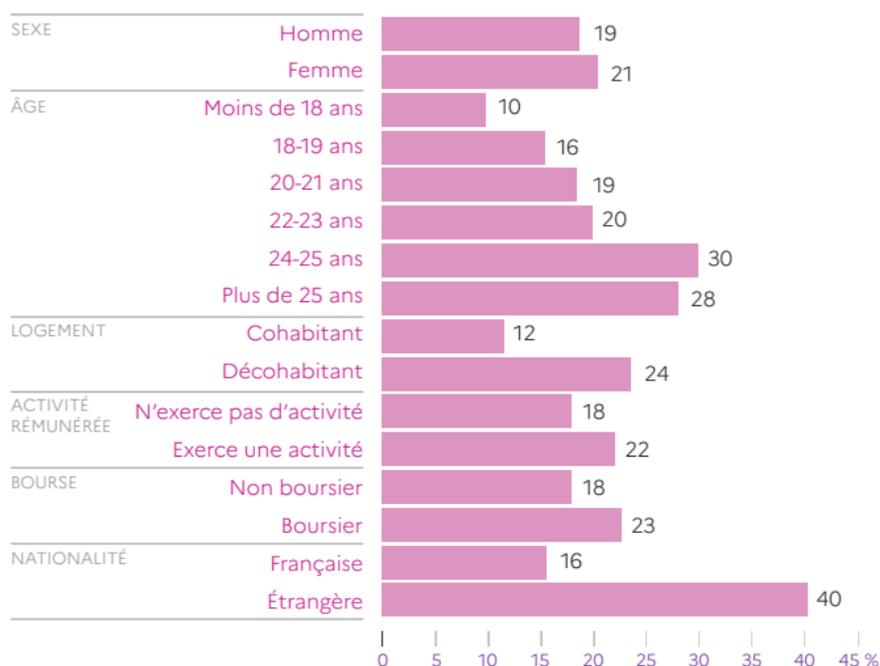
Champ : ensemble des répondants (n = 49 523).

¹ Alimentation, loyer, gaz ou électricité, etc.

La précarité ressentie est importante puisque 20 % des étudiants déclarent des difficultés financières telles qu'il leur a été impossible de faire face à leurs besoins (alimentation, loyer, gaz ou électricité, etc.) et 26 % éprouvent des fins de mois difficiles ou très difficiles. Par ailleurs, 32 % des étudiants ont été au moins une fois en situation de découvert bancaire et 12 % ont connu soit des retards soit des impayés de factures (loyers, agios, gaz ou électricité) depuis la rentrée. Tous les indicateurs convergent donc pour rendre compte de l'ampleur de la précarité étudiante, qu'elle soit subjective ou objective.

30 % des 24-25 ans déclarent avoir des difficultés financières telles qu'il leur a été impossible de faire face à leurs besoins

PROFILS DES ÉTUDIANTS CONCERNÉS PAR LA PRÉCARITÉ ÉCONOMIQUE



Lecture : 22 % des étudiants boursiers déclarent avoir des difficultés financières telles qu'il leur a été impossible de faire face à leurs besoins (alimentation, loyer, gaz ou électricité, etc.).

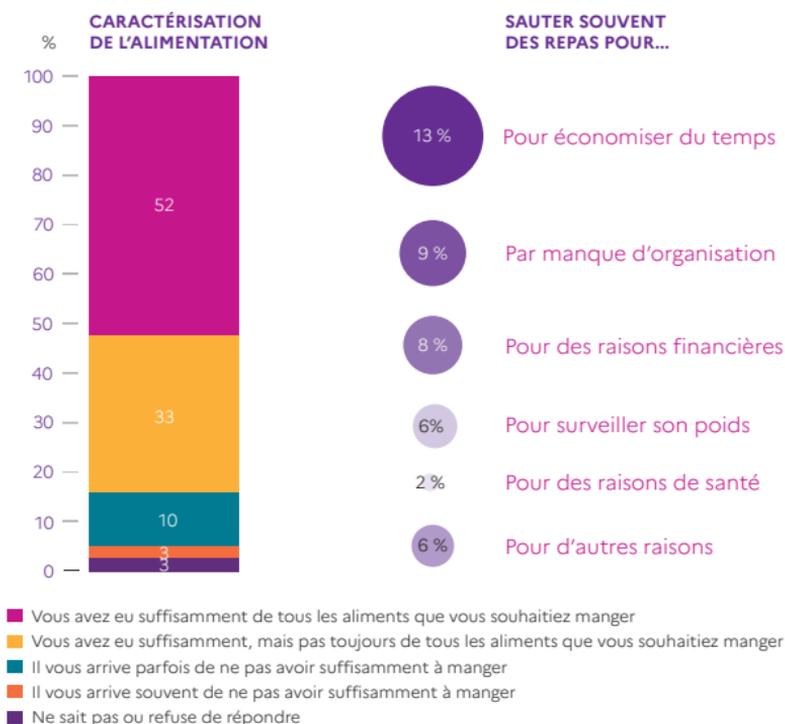
Champ : ensemble des répondants (n = 49 523).

Les étudiants qui éprouvent des difficultés financières telles qu'il leur a été impossible de faire face à leurs besoins (alimentation, loyer, gaz ou électricité, etc.) ont des profils spécifiques. Les étudiants de nationalité étrangère sont les plus touchés (41 % contre 15 % des étudiants de nationalité française). Plus les étudiants avancent en âge, plus ils sont précaires (8 % des moins de 18 ans, 19 % des 22-23 ans et 28 % des plus de 25 ans). Les boursiers, ceux qui exercent une activité rémunérée, qui ne vivent plus chez leurs parents et les femmes sont également surreprésentés parmi les étudiants en situation de précarité économique.



L'ALIMENTATION

ALIMENTATION DES ÉTUDIANTS



Lecture : 52 % des étudiants déclarent avoir eu suffisamment de tous les aliments qu'ils souhaitent manger au cours des six derniers mois.

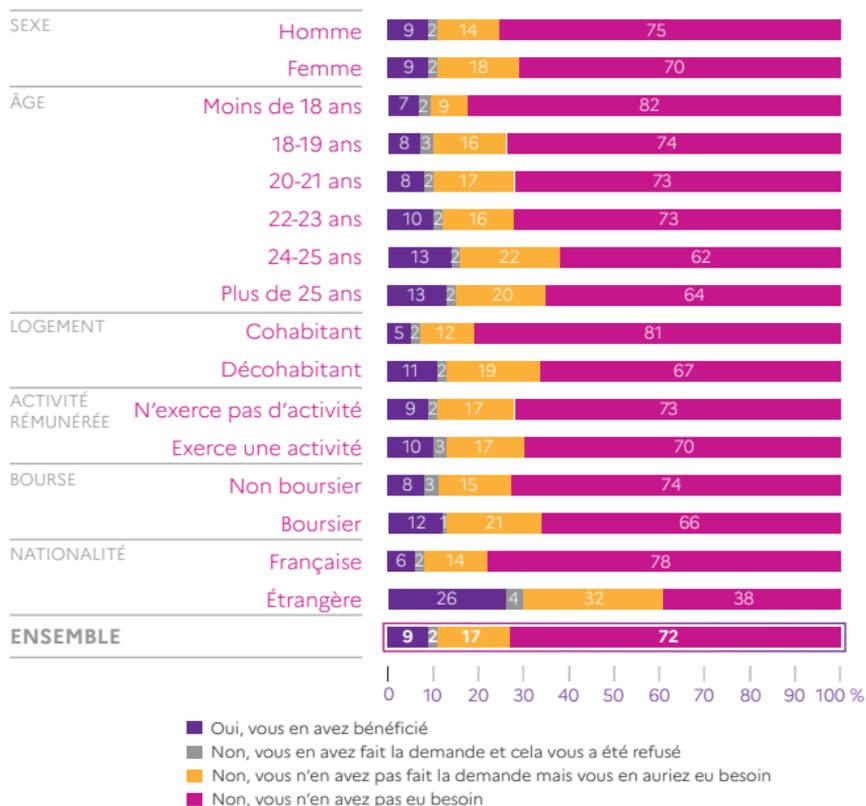
Champ : ensemble des répondants (n = 49 523).

À peine plus de la moitié des étudiants (52 %) déclarent avoir suffisamment de tous les aliments qu'ils souhaitent manger et un tiers déclarent avoir suffisamment à manger mais pas toujours de tous les aliments qu'ils souhaitent. À l'opposé, 13 % des étudiants indiquent ne pas avoir assez à manger (10 % ponctuellement et 3 % régulièrement). L'insuffisance de nourriture concerne particulièrement les étudiants de plus de 24 ans (12 % parfois et 4 % souvent) et surtout les étudiants étrangers, dont 20 % déclarent parfois connaître cette situation et 6 % la connaître souvent.

Parallèlement, 22 % des étudiants déclarent sauter souvent des repas. Parmi les raisons invoquées, 13 % de l'ensemble des étudiants indiquent sauter souvent des repas pour économiser du temps, 9 % par manque d'organisation et 8 % pour des raisons financières. Le saut régulier de repas pour raisons financières touche à nouveau particulièrement les étudiants étrangers (16 % contre 6 % des étudiants français).

32 % des étudiants de nationalité étrangère n'ont pas eu recours à une aide alimentaire alors qu'ils en auraient eu besoin

RECOURS À UNE AIDE ALIMENTAIRE



Lecture : 26 % des étudiants de nationalité étrangère ont bénéficié d'une aide alimentaire depuis la rentrée.

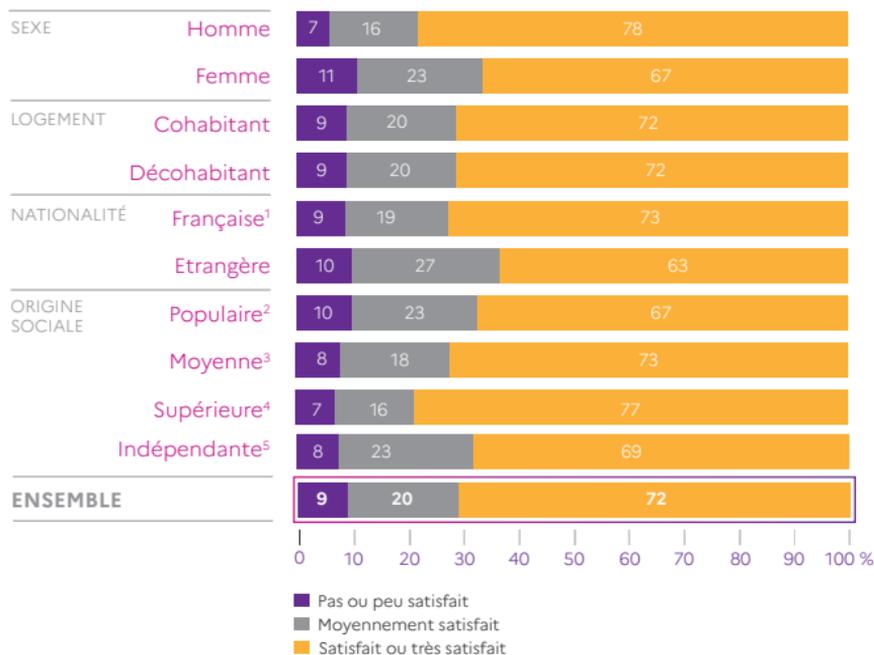
Champ : ensemble des répondants (n = 49 523).

9 % des étudiants ont bénéficié d'une aide alimentaire (bons d'achat CROUS, restos du cœur, banque alimentaire, épicerie solidaire, etc) depuis la rentrée. Les bénéficiaires de l'aide alimentaire ont certaines caractéristiques, similaires aux profils des demandeurs des autres formes d'aides. Plus d'un étudiant étranger sur 4 a bénéficié d'une aide alimentaire et 4 % ont fait une demande qui leur a été refusée. Les étudiants boursiers ainsi que ceux qui ne vivent plus chez leurs parents sollicitent également plus fréquemment ces dispositifs d'aide, et ce, à mesure qu'ils avancent en âge (en lien avec la décohabitation croissante). Les refus d'octroi d'aide alimentaire concernent 2 % des étudiants, mais le non-recours est important puisque 17 % n'ont pas fait la demande alors qu'ils en auraient eu besoin. Finalement, ce sont 28 % des étudiants qui déclarent avoir besoin de l'aide alimentaire.



BIEN-ÊTRE ET SANTÉ

AUTOÉVALUATION DE L'ÉTAT DE SANTÉ



Lecture : 66 % des étudiantes et 77 % des étudiants jugent leur état de santé « satisfaisant » ou « très satisfaisant ».

Champ : ensemble des répondants (n = 49 523).

¹ Y compris double nationalité.

² Ménages à dominante employée, ouvrière, ou inactifs.

³ Ménages à dominante intermédiaire.

⁴ Ménage à dominante cadre.

⁵ Ménages à dominante indépendante.

Les étudiants ont une représentation de leur état de santé qui est positive dans l'ensemble : presque les trois quarts d'entre eux se jugent en bonne ou en très bonne santé. Cependant, ce jugement varie selon certaines caractéristiques comme le sexe, la nationalité ou la profession des parents : les femmes, les étudiants étrangers et les étudiants d'origine sociale populaire se déclarent proportionnellement un peu moins souvent en bonne ou très bonne santé. De même, l'avancée en âge et l'évolution vers l'indépendance résidentielle se traduisent également par une baisse de l'évaluation positive de l'état de santé.

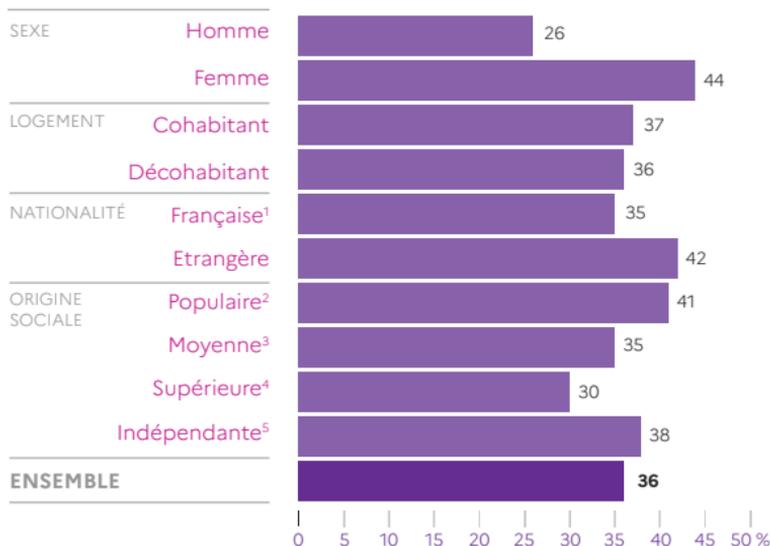
44 % des étudiantes ont présenté les signes d'une détresse psychologique au cours des 4 dernières semaines

DÉTRESSE PSYCHOLOGIQUE

SUIVANT LE PROFIL

DES ÉTUDIANTS

(sur les 4 dernières semaines avant l'enquête)



Lecture : 44 % des étudiantes présentent des signes de détresse psychologique.

Champ : ensemble des répondants (n= 49 523).

Note : La détresse psychologique est mesurée d'après le score de détresse psychologique Mental Health Inventory - 5 (MHI5) : part des étudiants ayant obtenu un score inférieur ou égal à 14 sur 25 (56 % du score maximal) sur les quatre dernières semaines.

¹ Y compris double nationalité.

² Ménages à dominante employée, ouvrière, ou inactifs.

³ Ménages à dominante intermédiaire.

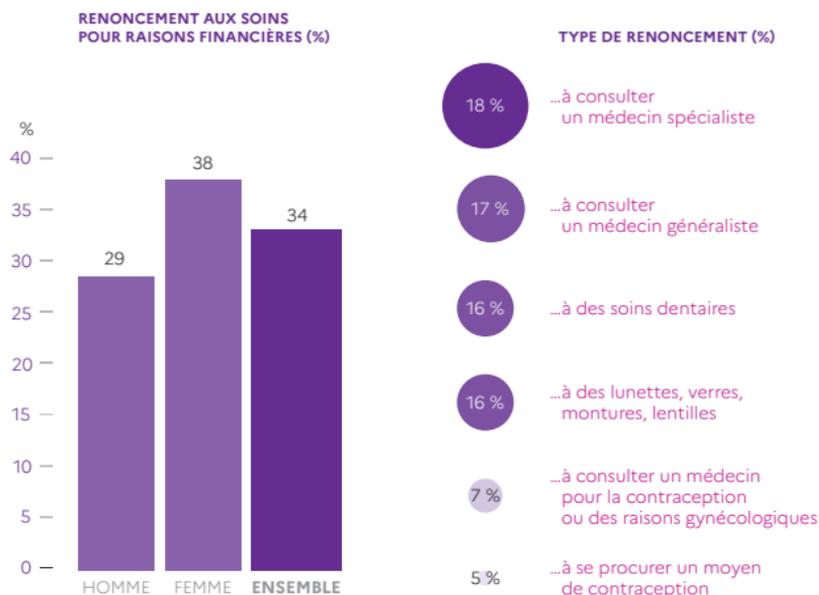
⁴ Ménage à dominante cadre.

⁵ Ménages à dominante indépendante.

Les étudiants rencontrent des difficultés d'ordre psychologique, variables selon les périodes de l'année universitaire. Un peu plus d'un tiers des étudiants présente les signes d'une détresse psychologique dans les quatre semaines qui précèdent leur réponse à l'enquête. Cette prévalence varie selon les caractéristiques des étudiants. Les étudiantes sont 44 % à présenter les signes d'une détresse psychologique, contre 26 % des étudiants. Les étudiants étrangers sont également plus touchés : 42 % contre 35 % des étudiants de nationalité française. Enfin, les étudiants d'origine sociale populaire apparaissent également fragilisés, 41 % d'entre eux présentant les signes d'une détresse psychologique alors que les étudiants d'origine sociale supérieure ne sont que 30 %.



ACCÈS AUX SOINS ET RENONCEMENT



Lecture : 34 % des étudiants déclarent avoir renoncé au moins une fois à des examens ou soins médicaux au cours des douze derniers mois pour des raisons financières.

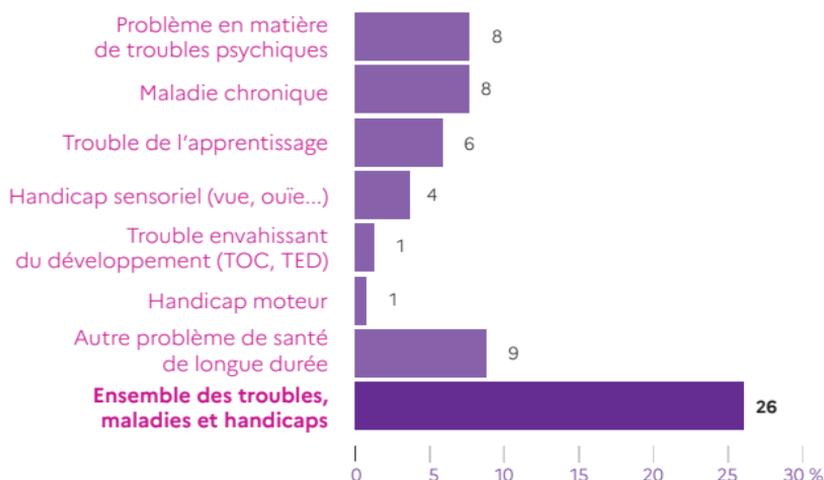
Champ : ensemble des répondants (n= 49 523).

82 % des étudiants ont consulté au moins une fois un médecin généraliste au cours des douze derniers mois. Pour autant, 34 % des étudiants déclarent avoir renoncé au moins une fois à des examens ou soins médicaux au cours des douze derniers mois pour des raisons financières. Pour ces raisons, 18 % des étudiants ont renoncé à voir un spécialiste, 17 % un médecin généraliste ou un dentiste et 7 % ont renoncé à consulter un médecin pour la contraception ou des raisons gynécologiques. Quel que soit le type de soins, les étudiantes y renoncent plus souvent que les étudiants.

Les raisons financières ne sont pas les seules évoquées par les étudiants ayant renoncé à des soins ou à des examens médicaux. Parmi les autres raisons, le manque de temps, le fait d'attendre que ça passe tout seul et le temps d'attente trop long sont cités par presque la moitié des étudiants.

34 % des étudiants ont renoncé à des soins pour des raisons financières au cours des douze derniers mois

MALADIES CHRONIQUES, TROUBLES ET HANDICAPS



Lecture : 8 % des étudiants déclarent être atteints d'une maladie chronique.

Champ : ensemble des répondants (n= 49 523).

26 % des étudiants ont déclaré être atteints d'une maladie chronique, d'un handicap, d'un trouble sensoriel ou psychologique ou d'un problème de santé de longue durée avec une part décroissante au fur et à mesure de l'avancée dans les études (26 % des étudiants en cycle licence, 25 % en master et 20 % en doctorat). Les problèmes et difficultés les plus fréquemment cités sont les problèmes de santé de longue durée (9 %), les problèmes en matière de troubles psychiques (8 %) et les maladies chroniques (8 %).

Parmi l'ensemble des étudiants déclarant des troubles, maladies et handicaps, 84 % ont fait l'objet d'un diagnostic par un professionnel de santé (48 % font l'objet d'un traitement et 36 % ne font pas l'objet d'un traitement), 10 % sont reconnus par la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) et 10 % sont inscrits à la mission handicap de leur établissement.

Pour 40 % des étudiants concernés, les troubles, maladies ou handicaps déclarés constituent un obstacle important dans le déroulement de leurs études et 17 % déclarent avoir été très limité durant les six derniers mois du fait de leur(s) problèmes de santé.

Ce livret présente les résultats clés de l'enquête nationale Conditions de vie des étudiants menée par l'Observatoire national de la vie étudiante au printemps 2023.

Direction de publication : Monique Ronzeau

Coordination scientifique : Feres Belghith, Marie-Paule Couto, Fanny Bugeja, Odile Ferry

Auteurs : Feres Belghith, Fanny Bugeja, Marie-Paule Couto, Odile Ferry, Théo Patros

Coordination éditoriale : Doria Levinet

Conception graphique : **LATITUDE** Nantes - www.agence-latitude.fr - 0459/23

Imprimé par Champagnac, janvier 2023



**OBSERVATOIRE NATIONAL
DE LA VIE ÉTUDIANTE**

60 boulevard du lycée - CS 30010

92171 Vanves cedex

Tél. : 01 71 22 98 00

Courriel : communication.ove@cnous.fr

Site : www.ove-national.education.fr

Twitter : @ove_national

Facebook : ovenational